

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 55/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 106'000.– pour le
remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au
chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une
zone à l'avenue du Fey**

Déléguée municipale : Véronique DISERENS, municipale environnement et voirie,
v.diserens@moudon.ch, 078/744 78 75

Adopté par la Municipalité le 18 mars 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 106'000.— pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey.

Dans le cadre du déploiement du réseau de chauffage à distance dans le secteur du Fey, la Municipalité a profité de l'occasion pour faire remplacer des conduites de gaz et d'eau potable vétustes entre le collège du Fey et le nouveau quartier en construction du Perron. Ce remplacement a fait l'objet du préavis 52-23, lequel a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2023.

Les travaux ont débuté en février dernier et avancent selon le planning prévu. Dans le secteur du chemin du Champ-du-Gour, ils sont envisagés en juillet 2024. Lors des investigations menées en préparation du chantier, il a été constaté deux éléments notables et inconnus en matière d'assainissement des eaux, à savoir :

- Les eaux de ruissellement sur l'impasse qui dessert les numéros 20, 22a et 22b de l'avenue du Fey sont dirigés vers une chambre d'eaux usées, ce qui n'est pas correct et doit être corrigé.
- La canalisation d'eaux claires le long du chemin du Champ-du-Gour (le long des numéros 9, 11, 13 et 15) à proximité de la salle de gymnastique arrive en fin de vie et devrait être remplacée à moyen terme. Cette canalisation, assez profonde, se situera partiellement sous les conduites de chauffage à distance. Il serait possible d'attendre pour la remplacer mais une fois que le réseau de chauffage à distance est posé, les entraves génèreront un surcoût important.



Figure 1 Plan de situation avec identification des deux zones

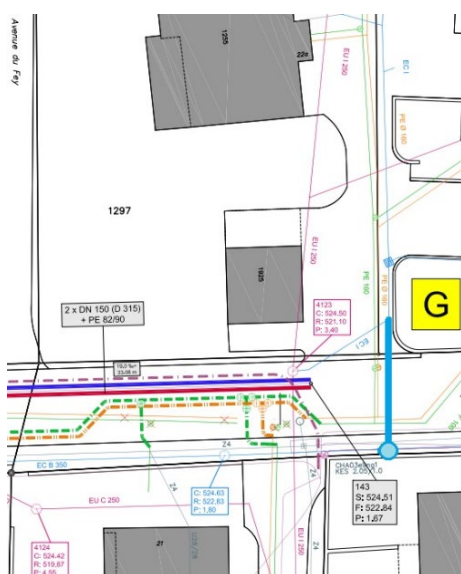
2. Description du projet

Mise en séparatif, sous-quartier du Fey

Les grilles qui récoltent l'eau sur le chemin qui dessert les numéros 20, 22a et 22b sont considérées comme publiques selon le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

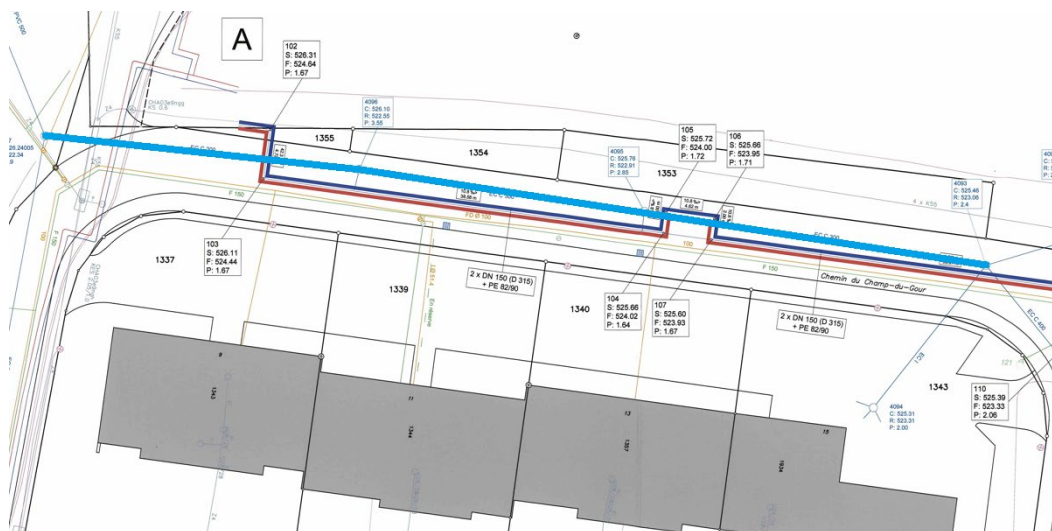
Au point aval, elles rejoignent le collecteur d'eaux usées. Cette situation doit être corrigée.

Une canalisation le long du trottoir de l'avenue du Fey peut accueillir la nouvelle connexion dessinée en bleu clair sur l'extrait ci-dessous. Une nouvelle chambre doit être construite sur le trottoir.



Extrait du plan de projet CAD-ESP-GAZ

Remplacement de canalisation EC – chemin du Champ-du-Gour



Extrait du plan de projet CAD-ESP-GAZ

La canalisation figurée en bleu clair sur l'extrait ci-dessus se situe par endroit sous les coudes de dilatation des conduites du réseau de chauffage à distance. Avec la température de l'eau qui circulera dans les conduites, l'existence de ces zones de dilatation à des distances régulières est obligatoire, ce qui implique une implantation des conduites très complexe à établir surtout lorsque d'autres tracés existent déjà.



Coudes de dilatation à l'Avenue du Fey

La canalisation existante est un tuyau en ciment de 300 mm de diamètre sur une distance de 90m située en amont à 2.4m de profondeur et rejoignant un collecteur à près de 4m de profondeur.

Avec les conduites du réseau de chauffage à distance qui vont être posées par-dessus à une profondeur de 1.6m, le remplacement de la canalisation sera extrêmement complexe et onéreux. La pose des conduites de CAD nécessite déjà l'étayage des fouilles.

L'occasion est de profiter des travaux actuels pour obtenir des tarifs avantageux pour le remplacement de cette canalisation.

Devis des travaux

L'entreprise actuellement responsable des travaux sur l'avenue du Fey, sélectionnée à la suite d'un appel d'offres selon la procédure de marché public sur invitation, a présenté une proposition tarifaire pour chaque élément en se basant sur les tarifs en vigueur pour les travaux en cours.

Le devis est le suivant :

Mise en séparatif	11 156,20
Remplacement de la canalisation	78 082,25
Divers, repérages et imprévus (< 10%)	<u>8 818,90</u>
Total HT	98 057,35
TVA 8,1 %	<u>7 942,65</u>
Total TTC	<u><u>CHF 106 000,00</u></u>

3. Travaux en synergie avec le réseau de chauffage à distance

Récemment, le développement du réseau de chauffage à distance (CAD) a exigé des prises de décisions rapides pour profiter des opportunités de synergies entre les travaux, et ainsi bénéficier de prix avantageux.

À présent, la planification du développement du réseau est plus minutieuse, permettant d'intégrer une analyse de l'opportunité des travaux communaux relatifs à l'alimentation en eau, en gaz, à l'assainissement ou à la voirie dans le cadre des grands projets.

4. Incidences financières

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante, TVA déduite :

- Investissement réseau d'évacuation des eaux usées et claires : CHF 98'057.35, amortissement en 60 ans, soit CHF 1'635.- par année.

Il est estimé que 20% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

- Coût total des travaux à charge hors TVA : CHF 98'057.35
- Autofinancement 20% : CHF 19'611.45
- Fonds étranger (emprunt) 80% : CHF 78'445.90

- Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'961.- la première année.

5. Aspects du développement durable

La Commune est responsable de la protection de l'environnement, et en particulier celle de l'eau. Elle peut s'acquitter de cette mission en assurant à long terme une épuration et une évacuation des eaux grâce à des infrastructures de qualité.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 55/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 106'000.- TTC pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey, dont à déduire les subventions et participations de tiers,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :

C.PICO  
A. IMERI